

Conférence du désarmement

17 mars 2022

Original : français

Note verbale datée du 9 mars 2022 adressée par la Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève à la Présidence de la Conférence du désarmement, transmettant la déclaration conjointe sur la participation des femmes aux travaux de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement présente ses compliments à la Présidence de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire parvenir en annexe le texte de la déclaration conjointe sur la participation des femmes aux travaux de la Conférence du désarmement, prononcée par le Pérou au nom des 31 pays listés, lors de la séance plénière du mardi 8 mars 2022.

La Représentation permanente de la France prie la Présidence de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire enregistrer la déclaration conjointe comme document de travail de la Conférence du désarmement et la faire circuler à l'ensemble de ses membres et observateurs.

La Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler à la Présidence de la Conférence du désarmement les assurances de sa haute considération.



Annexe

Déclaration conjointe sur la participation des femmes aux travaux de la Conférence du désarmement (8 mars 2022)

[Original : anglais]

1. Madame la Présidente,
2. Je prononce cette déclaration au nom des États suivants : *Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Viet Nam.*
3. Nous nous félicitons de la tenue de cette séance plénière destinée à souligner l'importance de la prise en compte du point de vue des femmes dans les discussions de fond sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Bien que nous eussions préféré une séance plénière officielle pour exprimer nos vues sur une question aussi importante, nous apprécions les efforts faits par la présidence colombienne pour mettre la question du genre et de la participation des femmes aux travaux concernant le désarmement au centre des débats de cette Conférence.
4. Nous nous félicitons également du soutien continu des dirigeants de l'Organisation des Nations Unies à ces efforts et des autres actions visant à ancrer les principes de diversité, d'inclusion et de parité des sexes dans tous les processus relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. La participation de M^{me} Nakamitsu à notre important débat de ce jour témoigne de ce soutien. La participation égale, pleine et effective des femmes et des hommes est l'un des facteurs essentiels de la promotion et de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables, y compris dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, comme cela a été réaffirmé par la résolution 75/48 adoptée sans vote par l'Assemblée générale le 7 décembre 2020.
5. Pendant les sessions de 2020 et de 2021, nous avons soutenu la proposition relative à la mise à jour du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement tendant à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit prise en compte. Cette proposition était dans la droite ligne de l'appel lancé en faveur de la parité des sexes par le Secrétaire général Guterres dans son Programme de désarmement, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures relatives au Programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
6. À travers cette proposition, nous visons à faire clairement savoir que la participation des femmes aux travaux de la Conférence du désarmement et, plus largement, à ceux relatifs à la sécurité internationale, n'est pas simplement acceptée dans la pratique, mais est aussi un principe approuvé.
7. Si nous avons été déçus par le fait que la proposition n'a pas pu faire l'objet d'un consensus ces dernières années, il était clair que l'immense majorité des délégations la soutenait. Nous allons donc continuer de tendre vers ce changement simple mais important. Nous demandons à la présidence colombienne et aux autres Présidents pour la session de 2022 d'explorer les moyens de réaliser des progrès concrets en ce qui concerne la mise à jour technique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement pendant la session de 2022. À cet égard, nous demandons aussi au secrétariat de la Conférence du désarmement de fournir à la Conférence pour examen le projet de règlement intérieur actualisé dans toutes les langues officielles, le cas échéant.
8. Je vous remercie, Madame la Présidente.